

Projet pilote sur les alliances scolaires européennes et sa contribution à l'éducation à la citoyenneté, aux compétences démocratiques et aux valeurs européennes

2026/2713(RSP) - 08/10/2026 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 443 voix contre 98, avec 47 abstentions, une résolution sur le projet pilote sur les alliances scolaires européennes.

Le projet pilote à venir sur les alliances scolaires européennes, annoncé dans le programme de travail 2026 de la Commission, vise à renforcer la coopération structurée entre les écoles à travers l'UE, en allant au-delà de la coopération par projet vers une collaboration plus soutenue et systémique dans l'éducation scolaire.

Dans le cadre du programme de travail annuel Erasmus+ 2026, les Partenariats européens pour le développement scolaire soutiendront la coopération entre les écoles, les autorités scolaires et d'autres acteurs concernés afin de tester des méthodes pédagogiques innovantes et de contribuer au développement d'une coopération et d'une mobilité structurées, durables et accessibles dans l'enseignement scolaire, notamment au titre de la future initiative des Alliances scolaires européennes.

D'importantes disparités persistent entre les régions, notamment dans les zones rurales, isolées et frontalières, les îles et les régions ultrapériphériques, ce qui limite la capacité des établissements scolaires et des autorités locales et régionales à participer à la coopération européenne. Les écoles disposant de moins de ressources et les élèves ayant moins d'opportunités devraient pouvoir tirer pleinement parti des initiatives européennes en matière d'éducation.

D'après les enquêtes Eurobaromètre, seuls 42% des 16-30 ans comprennent bien ou assez bien l'UE, et seulement 30% estiment avoir leur mot à dire sur les décisions qui affectent l'UE, ce qui souligne la nécessité de renforcer la citoyenneté active, la participation démocratique, l'esprit critique et la résilience face à la désinformation dès le plus jeune âge.

Le Parlement a salué le projet pilote de la Commission sur l'initiative des Alliances scolaires européennes, déployée dans le cadre du programme de travail annuel Erasmus+ en 2026. Il y voit **une opportunité de renforcer la coopération dans l'éducation scolaire à travers l'UE.**

Les députés ont souligné que l'initiative devait poursuivre **un ensemble d'objectifs équilibrés**, combinant l'amélioration des résultats scolaires, le renforcement des compétences de base, l'innovation dans l'enseignement et l'apprentissage, les possibilités de mobilité, l'inclusion sociale, la résilience démocratique et la préparation aux besoins futurs en compétences.

La Commission est appelée à:

- veiller à ce que **l'éducation à la citoyenneté**, les compétences démocratiques, l'éducation aux médias, la pensée critique et la connaissance de l'UE et de ses valeurs soient des composantes intégrantes du projet pilote, notamment grâce à des approches d'apprentissage participatives et expérimentales qui permettent aux élèves de s'engager activement dans les processus démocratiques et la coopération européenne;

- **minimiser les charges administratives** et la complexité pour les écoles participantes, notamment grâce à des exigences de rapport proportionnées, des procédures simplifiées et des orientations claires et pratiques pour les écoles, les autorités scolaires et les acteurs locaux;

- promouvoir les **synergies** entre le projet pilote et les programmes et initiatives de financement de l'UE existants, tels qu'Erasmus+, les plans de partenariat nationaux et régionaux, le Fonds social européen Plus et la Garantie pour la jeunesse.

La résolution a souligné que la participation devait être **véritablement inclusive** et a appelé à des mesures ciblées pour permettre aux écoles situées dans des contextes défavorisés ou à faibles capacités, ainsi qu'aux apprenants ayant moins d'opportunités de s'impliquer et de participer. Elle a encouragé le projet pilote à soutenir une mobilité accessible et inclusive des élèves et des enseignants, notamment par le biais d'échanges de groupes, d'enseignements collaboratifs, d'apprentissage entre pairs, de coopération numérique et d'échanges de pratiques pédagogiques innovantes et inclusives.

Le Parlement a demandé dès le départ **des critères clairs de suivi et d'évaluation**, couvrant la participation, l'inclusion, les résultats d'apprentissage, la mobilité, l'efficacité administrative et l'impact sur les niveaux de compétences de base, y compris les compétences civiques.

Il a affirmé que la coopération européenne en matière d'éducation scolaire devait compléter et soutenir les systèmes nationaux, tout en respectant pleinement les compétences des États membres dans le domaine de l'éducation.

Les députés ont souligné que la conception et la mise en œuvre du projet pilote devraient impliquer une **étroite coopération** avec les États membres et les autorités nationales et régionales compétentes, les écoles, les enseignants et les autres parties prenantes concernées, afin de garantir l'alignement avec les systèmes éducatifs existants et la pleine mise en œuvre et l'appropriation par les bénéficiaires.

Enfin, le Parlement a demandé à être régulièrement informé pendant la phase préparatoire et la mise en œuvre du projet pilote, notamment par des échanges réguliers sur les objectifs, la gouvernance, les critères de sélection et les résultats intermédiaires.